6211-14-009

Séance de l'après-midi du 30 septembre 2016

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président

Mme CORINNE GENDRON, commissaire Mme LINDA GHANIMÉ, commissaire

ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN DE TRANSPORT COLLECTIF PAR CDPQ INFRA INC.

ERRATUM Page 79, ligne 2500

VOLUME 8

Séance tenue le 30 septembre 2016 à 13 h Hôtel Hyatt Regency, Salle Ovation 1255, rue Jeanne-Mance Montréal actuelle, ce serait une autorité qui éventuellement serait dépossédée d'une partie de sa juridiction, et qu'elle n'aurait peut-être que les restes, c'est ce que vous avez mentionné, à gérer.

2480

Donc, est-ce que vous pouvez élaborer un peu là-dessus, comment est-ce que vous voyez les choses et qu'est-ce qui, à votre avis, devrait être fait pour qu'on puisse en arriver à un meilleur arrimage entre, si j'ai bien compris de votre problématique, entre planification du transport et aménagement et concertation?

2485

Mme JEANNE ROBIN:

2490

C'est un peu compliqué, parce qu'en fait, ce qu'on dit surtout c'est qu'il aurait fallu penser à ça avant, en amont du projet. Puis encore là, ce n'est pas la responsabilité spécifiquement du promoteur, c'est en amont de ça qu'il aurait fallu prendre des décisions et s'assurer que le cadre soit là pour que le projet se fasse le mieux possible.

2495

Mais c'est sûr que, par exemple, la future ARTM aura sans doute un petit peu les mains liées par rapport à des infrastructures, par rapport à la connexion entre les réseaux qui aura déjà été déterminée ou pas. Et possiblement, aussi, par rapport au coût, par rapport au revenu des passages en transport collectif et la façon dont ce partage-là va être fait.

2500

Parce que c'est sûr que la rentabilité du projet va dépendre en partie de la répartition des coûts. Donc, actuellement, de quelle manière ça se décide et dans quelle mesure il va rester une liberté de décision, une autonomie de décision à l'ARTM, ça, on n'a pas de réponse là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup pour votre présentation et d'avoir répondu à nos questions.

2505

MOT DE LA FIN

2510

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est ce qui met fin à la deuxième partie bien remplie de notre commission d'enquête. Alors, nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Les transcriptions vont suivre dans un délai de quelques jours. Alors, ces centres demeurent ouverts

2515